



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 mars 2021  
16 heures 30

-----  
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/VC

N° 002664

Finances - Fixation  
des taux de taxe  
foncière sur les  
propriétés bâties et  
les propriétés non-  
bâties pour l'année  
2021

Affiché le :

**25 MARS 2021**

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 2

Le mardi 23 mars 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal GAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseiller municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS**: Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

Le rapporteur expose que les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition. Il rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression totale la taxe d'habitation.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est composé désormais, depuis la suppression de la taxe d'habitation, du taux communal en 2020 (23,16 %) auquel se rajoute le taux départemental (15,13%).

Madame le Maire rappelle que depuis la délibération n°1184 du 26 avril 2011, les taux d'impositions directes sont restés inchangés.

Il est proposé de laisser inchangés ces taux d'imposition.

**Vu** le code général des impôts, notamment ses articles 1639 A, 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition,

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20210325-2664-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2021  
Date de réception préfecture : 25/03/2021

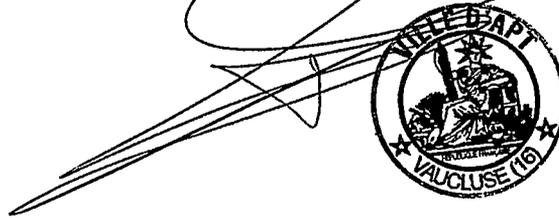
**LE CONSEIL, A LA MAJORITE**

**Fixe, pour l'année 2021 les taux d'impositions suivants :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,43 %

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20210325-2664-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2021  
Date de réception préfecture : 25/03/2021